

CTL du 6 novembre 2018

Monsieur le Président,

Le projet de loi de finances a annoncé la suppression de 2130 emplois à la DGFIP. En cumulé depuis 2002 notre administration a perdu 40 000 emplois. Qui dit mieux dans la fonction publique d'état ?

Et pourtant, à en croire certains cela ne serait pas suffisant.

Les difficultés rencontrées pour faire face aux missions et à leur exercice génèrent une véritable souffrance au travail, une perte de sens importante, source de risques psychosociaux avérés.

Les témoignages des personnels au travers des différents barimètres sociaux sont là pour en témoigner. Les agents qui se plaignent d'un changement trop rapide, voire perpétuel ne peuvent être qu'inquiets quand le directeur général, dans la foulée du discours de Gérald Darmanin, indique à la presse que la DG va continuer de restructurer le réseau de la DGFIP encore plus vite et encore plus lourdement de manière à resserrer significativement le nombre de nos implantations.

Alors qui croire ? Que va-t-il se passer en matière de maillage administratif ?

L'avenir de nos missions est en grand danger : un simple examen empirique des évolutions en cours et de celles que portent les propositions ministérielles permet d'être objectivement éclairé : la création d'agences comptables conduirait à un transfert des agents de la DGFIP à la fonction publique territoriale pour suivre leur mission, avec une conséquence non négligeable sur leur statut et à terme leur rémunération.

Si la mission de recouvrement était effectivement en tout ou partie confiée à un opérateur unique qui peut affirmer que ce serait la DGFIP maître d'oeuvre ?

Comment doit-on qualifier l'entremise des employeurs dans la cadre du prélèvement à la source, sinon qu'il s'agit d'une privatisation ?

Comment nommer autrement que privatisation rampante les dispositifs d'accès des notaires au fichier immobilier et le contrôle allégé en partenariat des actes présentés à la publication ?

Le ministre s'est permis de remettre en cause les structures d'accueil des contribuables en soulignant que ceux-ci n'avaient pas toujours des réponses à la hauteur de leurs attentes.

Les auront-ils demain quand ces contribuables seront contraints, faute de pouvoir rencontrer physiquement un agent, d'utiliser uniquement le canal internet ?

Les auront-ils demain dans une maison de services public où les personnels de la DGFIP seront rares et pas forcément à même de maîtriser toute la fiscalité ?

Pour Solidaires Finances Publiques nous sommes véritablement face à un projet de profonde restructuration de la DGFIP qui passera par son auto destruction et au-delà, celle du modèle social républicain.

A cela viennent s'ajouter toutes les attaques portées contre les fonctionnaires que récite le programme action public 2022 au travers des 4 chantiers.

- Le dialogue social :

Suppression des CHSCT : pour les personnels et leurs représentants le CHSCT constituait un lieu où l'administration pouvait être contrainte de tenir compte de l'avis des organisations syndicales avec souvent des retombées pour les agents. Le risque réside dans le fait que les conditions de travail deviennent accessoires et soient supplantées encore plus qu'aujourd'hui par des aspects structurels et d'évolution de méthode de travail.

Des CAP défigurées : Le but poursuivi par le gouvernement est de les vider de leur substance. En supprimant toute compétence sur les actes en matière de mobilité et de mutation, en supprimant toute compétence sur les actes intervenant à la demande de l'agent en matière statutaire, en supprimant toute compétence de droit sur les mesures individuelles favorables. De plus, la DGFIP, toujours à la pointe en matière de régression des droits des agents, envisage de supprimer pour les évaluations les recours en CAP Nationale.

- La contractualisation : Une volonté de contractualiser à tout va. Les visées du gouvernement en la matière sont de plusieurs ordres tels que le recrutement des profils particuliers et la fin du statut de la Fonction Publique.

- La rémunération : La DGAFP, sur ordre du gouvernement, entend ici interroger les différentes composantes de la rémunération que sont l'indiciaire et l'indemnitaire. L'objectif apparaît clairement : différencier, découpler et individualiser. A la lecture des documents de travail et au travers des propos du secrétaire d'Etat à la fonction publique sur ce volet, la volonté du gouvernement est bien de réaliser des économies et d'introduire le fiel de la division entre les agents.

Pour Solidaires Finances Publiques, notre credo n'a pas varié à savoir : revalorisation des régimes indemnitaires et intégrations des primes dans le traitement.

- Quand au dernier chantier, à savoir l'accompagnement des personnels, il s'agit plus d'un accompagnement vers la sortie qu'autre chose, car la notion de mobilité mise en avant est illusoire.

Il est notoire que les quatre années à venir et les suivantes vont voir disparaître plusieurs milliers d'emplois à la DGFIP et au ministère et il y en aura moins également dans les collectivités territoriales.

Déjà, aujourd'hui, peut-on parler d'accompagnement quand la Direction Générale n'est pas capable de répondre aux questions de Solidaires Finances Publiques sur les garanties prévues pour les agents concernés par l'expérimentation des agences comptables ? Surtout quand les garanties existantes sont attaquées.

Pour Solidaires finances Publiques il faut continuer à combattre et stopper ces réformes. C'est avec la mobilisation de toutes et tous que nous arriverons à cet objectif.

Dans ce contexte, les agents de la DGFIP n'auront d'autre choix que de lutter tous ensemble pour changer les orientations et gagner.